



**DÉPLACEMENTS**

**Priorité au train et aux vélos** P. 6-7



**NATURE / AGRICULTURE**

**Protéger plus d'espaces** P. 10-13

**le dauphiné** libéré

spécial

# SCoT Métropole Savoie

SUPPLÉMENT GRATUIT

RÉALISÉ EN PARTENARIAT

**LOGEMENTS, ÉCONOMIE, ÉNERGIE, AGRICULTURE, NATURE, DÉPLACEMENTS...**

## Objectif 2040

Comment vivrons-nous en 2040, avec potentiellement 97 000 habitants de plus ?  
Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe le cap.  
Décryptage. Photo Métropole Savoie / Yannick SIEGEL



## À quoi sert le SCoT ?

### Pourquoi un SCoT ?

Où créer les logements, les emplois, les entreprises ou les zones agricoles de demain et avec quels aménagements, quelles infrastructures ? C'est à ces questions que répond le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Celui de Métropole Savoie, dont la phase d'enquête publique a débuté ce 14 octobre, a pour objectif de préserver les espaces naturels en trouvant un équilibre avec le développement urbain. Avec en toile de fond le visage de demain de ce territoire regroupant les communautés d'agglomération et de communes Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie.

### Un premier document en 2005

C'est en février 2020 que ce document d'aménagement du territoire, deuxième du nom après celui de 2005, doit être adopté par les 182 conseillers du comité syndical. Un projet stratégique et politique pour l'avenir du territoire qui entrera alors en vigueur et qui s'appuie sur un diagnostic territorial complet. Après avoir évalué le premier SCoT, Métropole Savoie a décidé de réviser le document d'il y a quatorze ans pour faire face aux enjeux environnementaux, démographiques et économiques d'ici à 2040.

### Accueillir potentiellement 97000 nouveaux habitants !

« Il fallait d'abord l'adapter au nouveau cadre réglementaire sur l'environnement qui compromettait le modèle économique de 2005, mais aussi l'adapter aux trajectoires dé-



Logement, entreprises, déplacements, agriculture... Le SCoT définit le visage de ce territoire qui regroupe les agglomérations de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie. Photo archives Le DL

mographiques, explique le président du syndicat mixte, Jean-Claude Montblanc. Accueillir potentiellement 97 000 nouveaux habitants en vingt ans, ça ne s'improvise pas ! » Le SCoT entend limiter l'impact des aménagements sur les terres agricoles, respecter l'environnement et la qualité de vie. « La plupart des points du SCoT s'articulent entre eux, poursuit le président de Métropole Savoie. Qui dit territoire attractif et nouveaux habitants dit offres de services, donc emplois et risques de blocage des infrastructures de transport et de surconsommation de foncier., donc nécessité de nouvelles infrastructures. Ce qui induit une ré-

flexion sur l'environnement, et ainsi de suite. »

Un projet qui se nourrit aussi des succès du SCoT de 2005, qui a été évalué en 2015 : une réduction importante de la consommation foncière ; une urbanisation et une production de logements respectant les secteurs initialement choisis ; une protection efficace des terres agricoles...

### L'environnement présent dans tous les domaines de réflexion

Pour répondre aux enjeux environnementaux, le SCoT entend limiter au maximum l'emprise des cons-

tructions, mais aussi faire revenir les commerces dans les centres-bourgs et densifier les zones d'habitat. Avec en parallèle le développement d'une offre de mobilité adaptée à ces nouveaux équilibres, notamment le développement de haltes ferroviaires. « Nous pouvons être fiers d'avoir ouvert le débat sur ce sujet, car l'évaluation a montré que l'usage de la voiture est encore bien trop important sur le territoire. La lutte contre l'autosolisme est prioritaire », estime Jean-Claude Montblanc. Qui se félicite que lors des phases de concertation, la population et les élus aient vu l'intérêt des intercommunalités pour répondre aux enjeux forts du territoire.

## Chronologie d'une révision annoncée



# Des bords du lac à la montagne, quel équilibre ?

Dans sa vision du territoire d'ici à 2040, le SCoT entend renforcer son attractivité selon une hiérarchisation de son organisation et différents enjeux thématiques. Entre terres agricoles, zones d'habitation, secteurs inconstructibles en zones inondables ou zones d'activité économique, son objectif est d'arriver à garantir un équilibre entre toutes entités et de satisfaire le plus grand nombre.

## De la Chautagne à Belledonne

Que de singularités, en effet, sur ce vaste territoire de 1 200 kilomètres carrés, entre la Chautagne au Nord et l'extrémité savoyarde de la chaîne de Belledonne au Sud, en passant par l'aire métropolitaine et les Bauges ! Or, les équipes du SCoT constatent une même convoitise : « Tout le monde - agriculteurs, entreprises, promoteurs, etc. - vise le foncier utile, qui est rare, confirme Jean-Claude Montblanc, le président de Métropole Savoie. Pourtant, c'est celui où il y a le plus de contraintes. » D'où l'intérêt du SCoT de bien spécifier la structuration de l'armature territoriale.

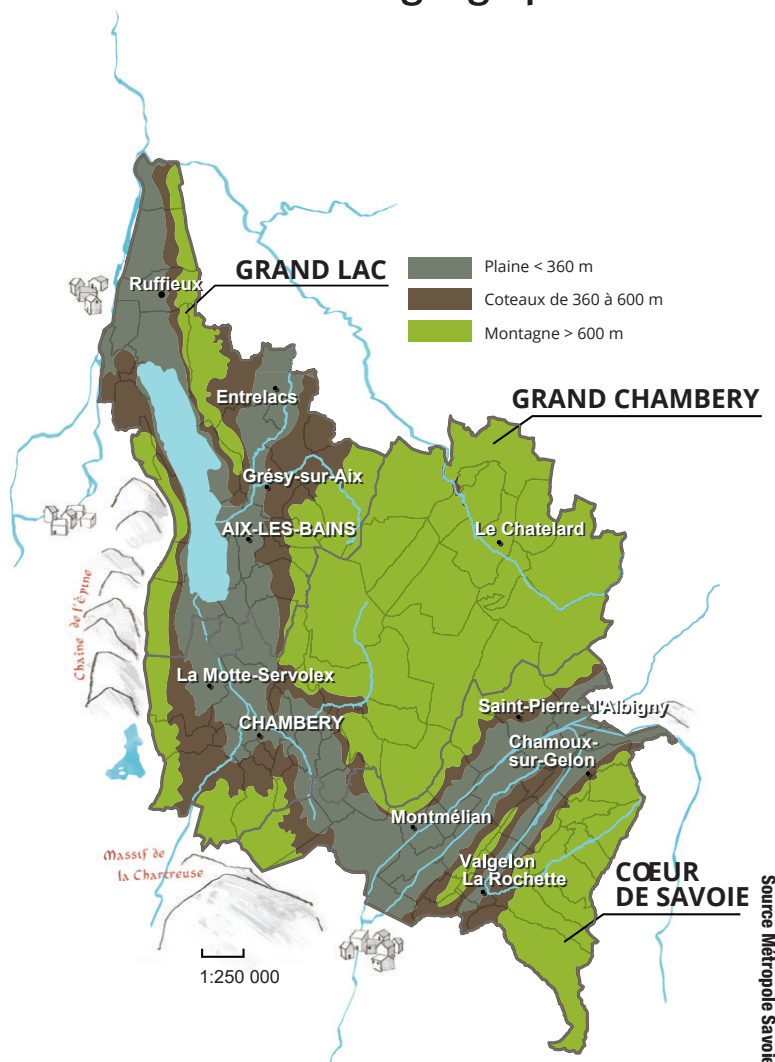
## Entrelacs, Saint-Pierre-d'Albigny, et Valgelon-La Rochette : des pôles d'équilibre

Autour de l'axe métropolitain, avec ses communes "cœur d'axe" (Chambéry, Aix-les-Bains, Montmélian...) et ses communes "appui", on trouve en effet des "pôles d'équilibre" (Entrelacs, Saint-Pierre-d'Albigny, Valgelon-La Rochette) et différents "pôles de proximité". Misant sur le développement de centralités, notamment au niveau économique et pour l'habitat, de façon à ce que la ville et les entreprises n'empiètent qu'à la marge sur les terres agricoles, le SCoT se veut « économe en foncier ».

## Limiter les déplacements domicile-travail

La densification de l'habitat sur des secteurs bien établis répond à cette ambition ainsi qu'à la volonté de limiter les déplacements domicile-travail, source de déplacements trop souvent motorisés, émetteurs de gaz à effet de serre. Avec une réflexion constante sur l'articulation entre zones d'économie et zo-

## Zoom sur la géographie

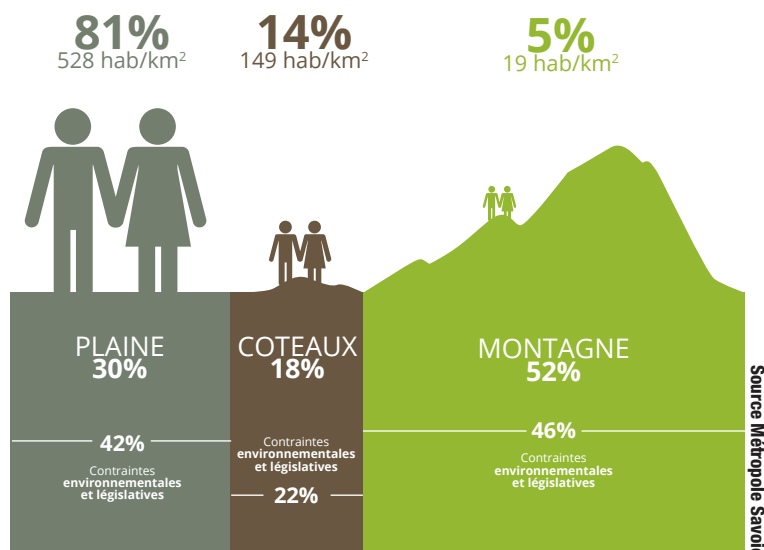


nes d'habitat, comme le secteur Nord qui a subi une influence très forte de l'activité du Franco-Genevois, et inversement au sud, une densification à proximité de la vallée du Grésivaudan, moins forte qu'imaginée en 2005. Quant aux zones accueillant de plus en plus de néo-ruraux, attirés par des loyers doux et un cadre de vie champêtre mais qui travaillent, du coup, loin de chez eux et s'y rendent en voiture, elles posent, elles aussi, des questions de limitation de nouveaux logements.

## 14 communes supplémentaires avec l'intégration des Bauges

Par rapport au schéma de 2005, le SCoT révisé aura la particularité d'accueillir davantage de zones de montagne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Métropole Savoie intègre 14 communes supplémentaires correspondant à l'ancienne communauté de communes Cœur des Bauges. La part de zones de montagne (plus de 600 mètres d'altitude) représente désormais plus de 50 % du territoire de Métropole Savoie, alors qu'elles ne comptent que 5 % de la population. La plaine, elle, sur 30 % de la superficie, comprend 80 % des habitants de Métropole Savoie. « L'enjeu est de trouver une complémentarité entre ces deux espaces », explique Emmanuelle Blanchet, urbaniste et directrice du SCoT.

## 80% des habitants répartis sur 30% du territoire



## Des enjeux de 2005 toujours d'actualité

La plaine fait l'objet de toutes les attentions du SCoT car son attrait génère des tensions autour du respect des zones humides et des réserves biologiques identifiées, surtout sur les territoires Grand Lac et Cœur de Savoie, et du passage, depuis 2005, en zone inondable inconstructible de nombreux terrains (2 785 hectares en plaine en Cœur de Savoie et 800 hectares dans le nord du territoire). Occupant 38 % des terres agricoles de Métropole Savoie, la plaine est aussi au cœur de la réflexion sur le devenir de l'agriculture périurbaine. Entre 2001 et 2016, 993 hectares d'espaces agricoles y ont été artificialisés et 138 hectares d'espaces naturels sont passés en vocation agricole (selon l'outil occupation du sol de Métropole Savoie). C'est un des piliers du SCoT de 2005 qui reste d'actualité.

# Comment bien accueillir les nouveaux habitants en 2040 ?

**Passer d'environ 250 000 habitants à 340 000 d'ici à 2040 en impactant au minimum le territoire et en garantissant un cadre de vie agréable à tous. Un défi auquel le SCoT révisé attache une grande place. Parmi les ficelles, densifier l'habitat et développer les services...**

Comment accueillir 97 000 nouveaux habitants en vingt ans ? La question est au cœur de la révision du SCoT. Une telle trajectoire démographique prouve l'attractivité de Métropole Savoie. À cela plusieurs explications, comme « l'afflux de travailleurs du Franco-Genevois et du Grésivaudan venus profiter des prix de l'immobilier plus abordables », explique Corinne Casanova, vice-présidente de Métropole Savoie et présidente du comité de pilotage en charge de la révision du SCoT. Si le coût de la vie est moins élevé qu'à Annecy, Grenoble ou Lyon, le marché immobilier reste tendu dans la plaine métropolitaine, notamment dans les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains et dans certains secteurs attirant des résidences secondaires (autour du lac du Bourget par exemple).

## Cœur de Savoie et Albanais particulièrement attractifs

Les équipes du SCoT ont identifié plusieurs secteurs « de report », comme l'Y entre Montmélian et Pontcharra et plus généralement Cœur de Savoie (+2,3 % de croissance dans les villages de montagne !), mais aussi au Nord, dans

l'Albanais, en Chautagne, et à l'Est, dans les Bauges. Ce qui se traduit par un éloignement des zones d'emplois, donc un recours permanent à la voiture individuelle. Les villages de plaine du secteur centre enregistrent une croissance annuelle de 4,3 %, contre 0,4 % à Chambéry ou 1 % à Aix-les-Bains.

## Réduire la fuite vers les campagnes

Pour ne pas nuire au cadre de vie actuel et ne pas saturer le territoire en automobiles, le SCoT révisé promeut des formes urbaines plus denses autour de centralités fortes, avec une moyenne de 35 logements par hectare dans l'axe métropolitain. Au total, c'est 58 558 nouveaux logements qui pourraient être construits. Le SCoT a calculé pour chaque commune située en dehors de l'axe métropolitain un potentiel foncier maximal en fonction de la typologie de l'armature territoriale, et il engage les communes à travailler sur des logements « abordables ». « Il faut arriver à produire une offre de logements qui n'exclut pas des pans entiers de la population vers l'extérieur, poursuit Corinne Casanova. Nos études ont montré que même en tenant compte des frais de la mobilité dus à l'éloignement, il est moins cher de vivre loin de la ville, en l'état actuel des prix immobiliers ! » Or, les infrastructures de transport et l'environnement ne pourraient pas supporter à l'infini le « mitage » du territoire, où les deux tiers des communes comprennent moins de 1 000 habitants.



Le document encourage à densifier l'habitat dans l'axe métropolitain pour éviter, notamment, une saturation au niveau de la circulation. Photo Adobe Stock

## Créer une offre de logements abordables et intermédiaires

Pour que les habitants restent sur les zones densifiées, le SCoT mise donc sur la construction de 10 % de logements abordables au sein de l'axe métropolitain (en plus de 20 % de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire, qui ont crû de 20 % en dix ans).

L'intérêt des logements collectifs se mesure à leur moindre emprise foncière, avait rappelé le SCoT de 2005, qui a atteint ses objectifs de construction les concernant mais leur répartition reste inégale sur le territoire. À cela vient s'ajouter un taux de vacance de logements de 8,3 %, qui représente autant de « surface gâchée » pour de potentiels occupants réguliers. Le SCoT engage à le réduire d'ici 2040 par la remise sur le marché de ces logements.

Pour accueillir 97 000 personnes supplémentaires, les services et équipements doivent suivre.

## Collèges, loisirs, santé... : choisir des équipements adaptés et mutualisés

En plus des ambitions du SCoT révisé sur les mobilités pour connecter les secteurs d'habitat et d'emploi (avec des nouvelles haltes ferroviaires intégrées au tissu périurbain, comme à Sainte-Hélène-du-Lac, Chignin, Voglans, Cognin...), « nous engageons les communes à savoir hiérarchiser le niveau d'équipement qu'elles souhaitent accueillir sur le territoire et à bien les dimensionner », confie Corinne Casanova. Ainsi, un pôle d'équilibre pourra accueillir des équipements intermédiaires, comme un collège ou des équipements médicaux mutualisés mais pas un hôpital qui trouve davantage sa place au sein de l'axe métropolitain. Pour un développement équilibré et cohérent du territoire.



Les communes de Cœur de Savoie, comme La Chavanne, font partie des secteurs particulièrement attractifs. Photo Métropole Savoie / Yannick SIEGEL

# Des logements adaptés aux différents profils

**Dans sa vision 2040, le SCoT s'adapte à la nouvelle sociologie des habitants. Avec une taille moyenne des ménages plus réduite et le vieillissement de la population, l'offre de logements doit s'adapter.**

Avec l'accroissement prévu de la population de Métropole Savoie, le SCoT révisé doit aussi tenir compte de nouveaux facteurs démographiques et sociologiques. L'offre de logements doit ainsi être diversifiée pour qu'elle soit davantage adaptée aux jeunes (étudiants, jeunes travailleurs), aux personnes âgées et aux familles... Celle-là doit aussi être adaptée à la taille des ménages, qui s'est réduite depuis 2005 (2,2 personnes par ménage).

## Des logements de petites tailles favorisés

À cette fin, le SCoT fixe le cap. C'est donc la construction de logements de petite taille (T1, T2, T3) qui doit être favorisée. « La plupart des logements du parc existant sont des trois-pièces ou plus, observe Emmanuelle Blanchet, la directrice du SCoT. Il y a donc une dichotomie entre l'offre et la demande qu'il va falloir combler. »



Les personnes âgées trouvent le territoire très attractif. L'Insee prévoit un vieillissement de la population significatif dès 2030. Le logement devra s'adapter. Photo archives Le DL/S.M.

## Les personnes âgées de plus en plus nombreuses

Autre évolution de la population, le vieillissement dont l'accélération s'est accrue ces dernières années. Le SCoT de 2005 n'avait pas prévu cette évolution, qui rend compte d'une baisse des populations jeu-

nes, entre 15 et 29 ans, et d'une attractivité forte du territoire de la part des personnes âgées. Les projections statistiques de l'Insee prévoyant que le vieillissement va s'accroître dès 2030, le SCoT oriente les acteurs du territoire à travailler avec les dispositifs du Département et avec les plans locaux d'urbanis-

me. Pour combler l'inadéquation de l'offre de logements et du profil de la population, c'est la problématique de l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs qui est en jeu, avec des efforts consentis pour l'accession à la propriété (lire p. 4) ou l'essor économique à venir (p. 8).

## Rénover 3000 logements par an

Concernant les performances de l'habitat, le SCoT révisé affiche des ambitions de rénovation énergétique « que peu d'autres SCoT ont envisagées », note Emmanuelle Blanchet. Le document prévoit la rénovation énergétique de 3 000 logements par an (et, par ailleurs, de 1 600 locaux tertiaires) avec des aides et des conseils apportés par les collectivités du territoire. Le document mentionne également des systèmes de bonification des droits à construire en fonction de la performance énergétique atteinte : ceux-ci ne seraient accordés par les communes qu'à condition que les opérateurs garantissent un certain niveau de performance énergétique par exemple. La production d'énergie renouvelable attendue sur les nouvelles constructions de logements est elle aussi inscrite dans le SCoT (20 kWh/m<sup>2</sup>). Enfin, il encourage les démarches d'écoconstruction des ouvrages et bâtiments, avec la valorisation des ressources produites localement, notamment le bois.



En matière de rénovation énergétique, Métropole Savoie place la barre très haut : 3000 logements et 1600 locaux tertiaires rénovés chaque année. Peu de SCoT affichent un plan aussi ambitieux. Photo archives Le DL

# Le train fera office de RER

**Afin de réduire l'utilisation de la voiture dans les trajets domicile-travail, l'offre de transports en commun devra être renforcée. L'une des solutions : le train.**

L'évaluation du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 2015 montre que le réseau de transports en commun a été amélioré dans les agglomérations depuis 2005 mais que des efforts restent à faire, notamment en matière de déplacement domicile-travail.

## Le métro et le tram pas adaptés, mais le train oui

Après analyse des besoins de la population, Métropole Savoie a fait le choix de s'appuyer sur l'infrastructure ferroviaire, principalement présente en plaine. Aujourd'hui essentiellement utilisé pour les longs trajets, le train pourrait faire office de RER et ainsi remplacer la voiture. « Le métro et le tram ne seraient pas adaptés au territoire. Et par rapport au bus, le train peut contenir plus de personnes et va plus vite », indique Josiane Beaud, vice-présidente de Métropole Savoie.

L'idée est donc de s'appuyer sur les voies ferrées déjà existantes et de proposer une offre plutôt péri-urbaine avec une fréquence plus importante.

L'axe métropolitain, c'est-à-dire d'Aix-les-Bains à Montmélian en passant par Chambéry, là où se concentre l'essentiel de la population et des emplois, est particulièrement concerné. « L'augmentation de la fréquence des trains aux heures de pointe doit permettre aux habitants d'aller travailler facile-

ment. Les études que nous avons réalisées montrent que nous pouvons développer une offre ferroviaire avec un cadencement toutes les 20 minutes aux heures de pointe entre Aix-les-Bains et Montmélian et pour le reste, d'Aix jusqu'à Sainte-Hélène-du-Lac, nous sommes plutôt sur la demi-heure », précise Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie.

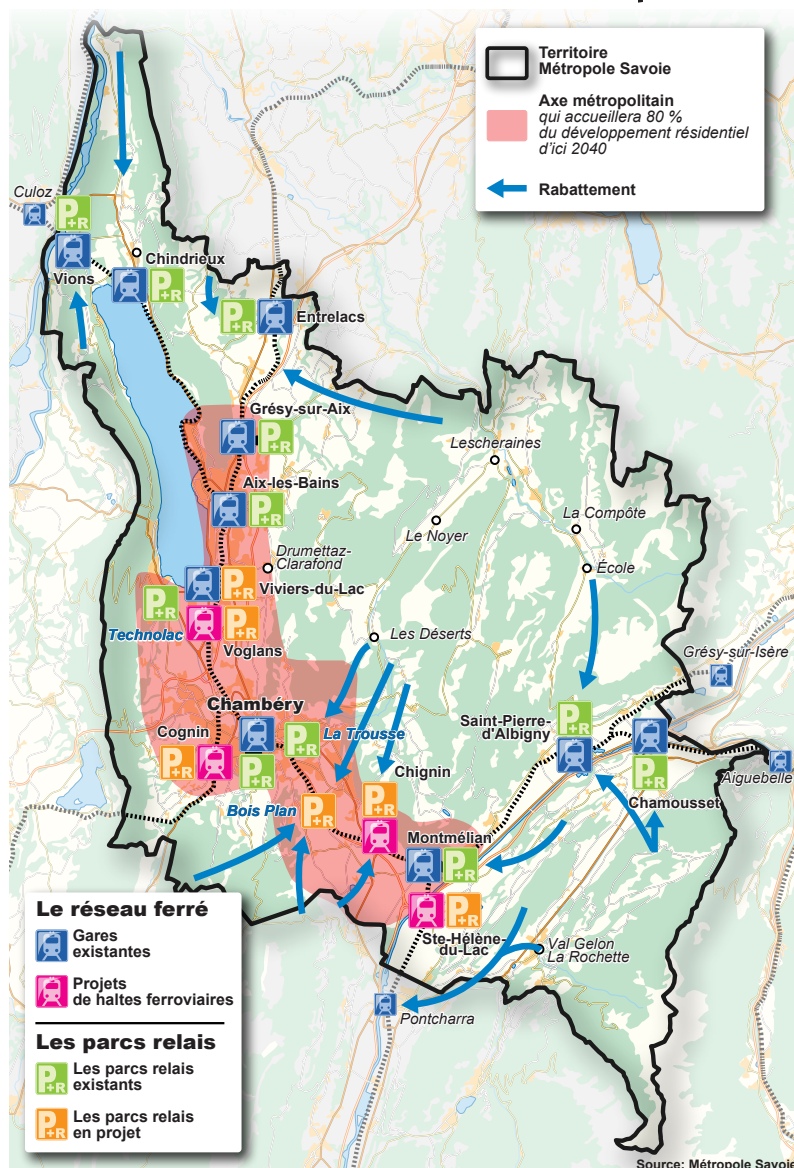
La Région et SNCF Réseau ont déjà validé ce projet. « Tous les acteurs sont d'accord pour le réaliser », constate Josiane Beaud.

## Rouvrir d'anciennes gares comme Sainte-Hélène-du-Lac

La création de nouvelles gares est également une solution envisagée. « On augmente ainsi la finesse de desserte », précise encore la directrice. Il s'agit d'anciennes haltes qui ne sont plus en service depuis plusieurs années, comme Sainte-Hélène-du-Lac, qui permettrait de desservir le parc d'activités Alpespace, avec plus de 2000 emplois aujourd'hui, ou encore Chignin, Voglans et Cognin.

Elles ne seront pas forcément rouvertes exactement à leur emplacement d'origine. « Il est possible qu'elles soient légèrement décalées pour être davantage connectées aux autres infrastructures. Il y a aussi des contraintes en fonction de ce qui se trouve autour aujourd'hui. À Sainte-Hélène-du-Lac, par exemple, on ne peut pas y implanter un parking-relais pour l'instant. Il n'y a pas assez d'espace. Elle sera donc déplacée un peu plus au sud », souligne la directrice de Métropole Savoie.

## Objectif : conjuguer les différents modes de transport



Le principe de rabattement est de faire en sorte que les usagers aillent en voiture jusqu'au parking-relais puis prennent le train. **Infographie Le DL**

## Toutes les gares seront accompagnées de parcs-relais



Toutes les nouvelles haltes créées seront accompagnées de parkings-relais pour conjuguer les différents modes de transport. **Photo archives Le DL**

À travers ce renforcement de l'offre ferroviaire, le SCoT vise à développer une intermodalité autour des gares. En effet, l'évaluation du SCoT de 2015 relève un manque de coordination entre les différents modes de transport. « Optimiser le système de mobilité doit permettre d'éviter les doublons », affirme Josiane Beaud, vice-présidente de Métropole Savoie. Toutes les nouvelles haltes créées seront ainsi accompagnées de parkings-relais pour le stationnement des voitures et des vélos, et d'une complémentarité, en agglomération, avec l'offre de bus urbains pour que les usagers puissent conjuguer les différents modes de transport. « L'idée est d'utiliser le principe de rabattement autour des gares et des haltes ferroviaires pour les territoires ruraux, c'est-à-dire de faire en sorte que les usagers aillent en voiture jusqu'au parking-relais puis prennent le train », explique Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie. Les espaces de stationnement pour le covoiturage seront également développés. « Nous ne réussissons une mobilité intelligente que si tous les modes de transports sont pris en compte », conclut Josiane Beaud.

# Vélos et piétons ne seront pas oubliés

**Vélo, marche, trottinette... Les mobilités douces – aussi appelées “modes actifs” – ne cessent d’être privilégiées par ceux qui souhaitent délaisser la voiture, notamment dans un souci de préservation de la planète. Le SCoT veut favoriser leur utilisation à travers le développement d’infrastructures dédiées.**

Entre 2005 et 2015, les pistes cyclables se sont progressivement étoffées, couplées à un renforcement de l’offre de la vélostation sur Chambéry et Aix-les-Bains. Les actifs urbains sont ceux qui utilisent le plus fréquemment les modes de déplacement collectifs et doux dans leur mobilité liée au travail. On note ainsi une fréquentation des pistes cyclables en hausse à Chambéry.

C’est pourquoi la révision du SCoT de 2020 souhaite accompagner cet élan en intégrant dans les projets d’aménagement liés à la mobilité tous les modes dits “actifs”, quels qu’ils soient : les piétons, les deux-roues, les trottinettes, les vélos, voire les overboards. « L’essentiel est que les gens trouvent le mode le plus approprié pour eux et qui soit alternatif à la voiture individuelle », assure Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie.

## Un aménagement pour relier Voglans et Technolac

Dans certains secteurs, des aménagements nécessaires ont ainsi été repérés par Métropole Savoie. « Il s’agit notamment de la connexion entre la halte de Voglans et le pôle économique important de Technolac, indique sa directrice. Nous projetons d’accompagner la création d’un site propre cyclable,



Les parcs d’activités (ici Les Massettes à Challes-les-Eaux) seront connectés aux villes. Photo Métropole Savoie / Yannick SIEGEL

c’est-à-dire d’une piste uniquement dédiée aux vélos. »

## Des pistes cyclables jusqu’aux parcs d’activités

Connecter les parcs d’activités économiques aux villes est en effet l’un des objectifs de la révision du SCoT. « Aujourd’hui, un certain nombre de pôles économiques sont éloignés des secteurs urbains. Certains sont accessibles en transports en commun, d’autres non, et certains n’ont pas du tout d’offre de desserte en deux-roues. Le SCoT leur propose donc de se développer à condition qu’il y ait une offre de transports en commun, pour ceux situés dans une agglomération, et une desserte en modes ac-

tifs. C’est une condition à leur réalisation », affirme Emmanuelle Blanchet. Cette mesure ne concerne pas uniquement les pôles d’activités puisque le SCoT favorise la construction de logements dans l’axe métropolitain, secteur le plus pourvu en transports collectifs. Ceci se traduit par une lutte contre l’étalement urbain.

Enfin, certaines zones, aujourd’hui situées dans des espaces urbanisés, ont été aménagées à l’époque uniquement pour les automobilistes. Aujourd’hui, elles ne permettent pas un usage par les modes actifs souhaités par le SCoT. « On engage donc les collectivités à requalifier ces secteurs très routiers. »

## EN CHIFFRES

**350 000** véhicules/jour de plus sont attendus avec la croissance du nombre d’habitants estimée aujourd’hui, si l’offre de transports en commun n’est pas améliorée.

**76 %** des déplacements domicile-travail, aujourd’hui, sont réalisés en voiture individuelle sur le périmètre du SCoT.

**12,5 %** est la part des déplacements par des modes doux sur le total des déplacements en 2011.

# Des nuisances à prendre en compte dans les aménagements

Renforcer les mobilités peu polluantes est un moyen d’améliorer la qualité de l’air, notamment dans la plaine, particulièrement touchée par des épisodes de pollution qui se doublent de nuisances sonores importantes. Concernant ces dernières, une attention particulière est portée par le SCoT sur tous les aménagements générant du bruit, comme les voies ferrées et les routes. « L’autoroute ou encore la RD 1006 ou la voie ferrée, par exemple, ont été identifiées. Des secteurs, à l’image de Montmélian, traversée par les trois axes, sont particulièrement touchés à cause du trafic. Les projets d’aménagement doivent donc prendre en compte cette nuisance sonore », indique Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie. Développer l’offre de transports a aussi pour but de réduire le coût pour les habitants. En effet, « optimiser notre système de mobilité en fonction des demandes des habitants permet d’avoir plus de possibilités pour les gens de se déplacer pour un prix identique », assure Josiane Beaud, vice-présidente de Métropole Savoie.



# « Il faut faire revenir les commerces dans les centres-villes »



Une des ambitions affichées est de renforcer le tissu commercial des centres. Photo archives Le DL

Avec 38 000 nouveaux emplois attendus sur le territoire de Métropole Savoie d'ici à 2040, on se serait attendu à une extension des zones dédiées à l'activité économique. Mais le nouveau schéma a donc fait le choix de l'organisation du maillage existant. Du projet initial de 2005, 130 hectares de foncier économique sont conservés dans la révision ; mais face à la perte de 140 hectares de foncier économique, contraints par le risque inondation et les zones humides, seulement 50 hectares nouveaux sont prévus. « Recréer des zones économiques aurait été malvenu, justifie le président du SCoT, Jean-Claude Montblanc. Il est difficile de trouver des terres qui, en plus, doivent être connectées à des infrastructures de transports. » Travaillant depuis 2014 avec Chambéry Grand Lac Économie, Métropole Savoie a étudié l'emploi et les facteurs de succès du tissu local. Tirant sa force de son tissu industriel, du secteur de la santé, des énergies renouvelables autour de Savoie Technolac et une belle présence du secteur agroalimentaire, « le territoire est attractif, selon Jean-Claude Montblanc. Et nous pouvons être fiers de ne pas trop nous être spécialisés, cela assure un bon équilibre économique ». Mais le

syndicat mixte a parallèlement travaillé sur le foncier économique restant et sur les zones à requalifier. « Les principaux secteurs sont dans le Sud, constate Emmanuelle Blanchet, directrice du SCoT. Cela tombe bien, car l'important est que le territoire soit assez équilibré en population et en emplois. »

## Densifier les parcs d'activités

La densification des 1540 hectares d'espaces économiques existants est au cœur des réflexions et doit permettre de créer des emplois supplémentaires. Le SCoT travaille aussi à contenir l'extension des zones commerciales périphériques tout comme l'espace dévolu au stationnement (en l'intégrant notamment au sous-sol et en le mutualisant entre les lots). Une des grandes ambitions économiques de la vision 2040 du SCoT est de renforcer le « tissu commercial de centralité » et de privilégier l'implantation des activités tertiaires au sein des espaces urbains mixtes pour réserver les fonciers disponibles au sein des zones d'activité économique. « Pour cela, le SCoT spécifie le plus possible le schéma économique. Il faut en effet faire revenir les commerces dans les centres-villes et centres-bourgs, estime Jean-Claude Mont-

blanc, et définir ce qui ne peut pas y aller et le cantonner aux zones d'activité. » Le document d'aménagement artisanal et commercial fixe à cet effet les conditions d'implantation, localise les secteurs préférentiels pouvant accueillir des commerces. L'organisation territoriale du SCoT est là aussi primordiale.

## Pas de nouvelles zones exclusivement commerciales

Pour maîtriser les développements commerciaux, plusieurs pôles ont été établis. Les pôles de maillage territorial assurent une diversité commer-

cial dans les territoires éloignés des pôles majeurs de consommation ; les pôles structurants ont, eux, vocation à accueillir des commerces de format moyen à grand, complémentaires de ceux implantés dans les centralités ; et, enfin, les pôles de destination commerciale majeure, ayant vocation à accueillir des grands et très grands commerces. Avec pour but de contenir l'extension des périmètres à leur emprise actuelle. Le SCoT entend aussi interdire la création de nouvelles zones exclusivement commerciales.

## Pour un aménagement cohérent

Le syndicat mixte peut s'appuyer sur dix années de travail entre les équipes du SCoT et les collectivités. Entre 2006 et 2017, 82 études ont été lancées par les collectivités territoriales et accompagnées par l'équipe du SCoT pour soutenir des acteurs économiques dans l'aménagement cohérent de leur zone. Parmi eux, Hexapole et Technolac, qui continuent ainsi à se développer selon le SCoT de 2005 ; mais aussi Alpespace ou le parc d'activités Le Héron, à Valgelon-La Rochette et même l'éco-hameau des Granges à La Motte-Servolex. « Nous avons développé avec les communes des méthodes de travail pour que le tout soit pensé sous le prisme de l'aménagement durable », se félicite Emmanuelle Blanchet. Cela a été rendu possible par l'ingénierie de Métropole Savoie et des aides financières de collectivités (Région, Département de la Savoie) et partenaire (Ademe).

# Se positionner entre Annecy-Genève et Grenoble

Métropole Savoie est au cœur d'un sillon alpin dynamique, d'Annemasse à Grenoble. Également à deux pas de Lyon, le territoire est relié à quantité de pôles économiques urbains, avec un accès rapide, en moins d'une heure à deux aéroports internationaux (Lyon-Saint-Exupéry et Genève) et à Paris en trois heures. « Notre dynamisme tient de notre positionnement central, analyse le président du syndicat mixte Jean-Claude Montblanc. Nous sommes particulièrement un lieu de rencontre et d'échange entre deux pôles majeurs, le Franco-Genevois au Nord et la vallée du Grésivaudan, au Sud. » Avec des populations habitant sur son territoire mais travaillant parfois en dehors de son espace, Métropole Savoie cherche, avec la révision du SCoT, à organiser et à hiérarchiser les développements urbains attendus pour assurer un équilibre et limiter les déplacements.

## L'influence du Grésivaudan surestimée

« Le schéma de 2005 était dépassé, explique Corinne Casanova, vice-président de Métropole Savoie. Nous souhaitons alors rebooster le sud du territoire, où beaucoup de travailleurs du Grésivaudan venaient s'installer pour profiter de l'immobilier plus attractif, mais en continuant à travailler à Crolles. » Mais le rééquilibrage n'a pas eu l'ampleur escomptée, ont constaté les urbanistes du SCoT, alors qu'au Nord, le développement du Fran-



Le développement, dans des proportions inattendues, de l'axe franco-genevois a eu des répercussions dans le secteur Grand Lac avec un afflux de population. Photo archives Le DL

co-Genevois a explosé, entraînant un afflux de population vers le secteur Grand Lac, y compris dans les communes rurales. De nouveaux habitants séduits par les prix, là encore, plus doux qu'à proximité de la Suisse, et par de nouveaux aménagements autoroutiers réduisant les temps de parcours entre les deux territoires.

« Il a fallu tenir compte de ces changements, poursuit Corinne Casanova, qui rendent le contexte enco-

re plus complexe, car pour maintenir un équilibre entre habitat et emploi, c'est plutôt l'axe métropolitain qui est voué à accueillir 80 % des développements. » Les choix des élus du SCoT font monter ce dernier jusqu'à Grésy-sur-Aix pour assurer des coupures vertes sur le territoire.

Au cœur de la dynamique savoyarde, la liaison ferroviaire Lyon-Turin est, bien sûr, présente dans les orientations du nouveau SCoT.

« Métropole Savoie soutient le projet, rappelle Jean-Claude Montblanc, mais il impacte aussi les terres agricoles, le SCoT doit en tenir compte. Et il faut que notre territoire ait des accès à cette ligne de transport de marchandises, car le fret est un sujet d'avenir. » Le SCoT prévoit des emplacements nécessaires aux livraisons de marchandises au plus près des centres urbains et des stations de montagne.

## La montagne reconnue et protégée

Le SCoT n'oublie pas ses territoires de montagne, qui représentent la moitié de sa superficie. En plus du maintien des surfaces agricoles, l'accueil équilibré des nouveaux habitants et le respect du paysage, le document s'intéresse aussi au tourisme.

Il mentionne ainsi le soutien à la rénovation des refuges et aux structures hôtelières qui pourront agrandir leur capacité et développer de nouveaux services s'il n'y a pas d'atteinte à l'environnement.

Le volet écologique n'est pas en reste. Le SCoT met en avant la promotion d'une offre touristique éco-responsable qui est amenée à se diversifier vers des activités "4 saisons". En station, ce peut être, par exemple, la requalification des remontées mécaniques existantes pour d'autres usages que le ski alpin.



Le maintien des surfaces agricoles en montagne est un objectif, comme le développement touristique. Photo archives Le DL/Th.G.

## Le numérique se déploie

Le SCoT s'est fixé comme objectif la couverture numérique très haut débit jusqu'à l'abonné pour tout le territoire à l'horizon 2023 et de favoriser la desserte des zones d'activités économiques en très haut débit. « Le schéma de déploiement a pris du retard avec les problèmes rencontrés par la précédente DSP, remarque le président de Métropole Savoie, Jean-Claude Montblanc. Heureusement, les principaux pôles économiques, comme Alpages sont déjà connectés. »

# Préserver les espaces agricoles



Depuis 2005, le classement des surfaces a permis de conserver l'activité agricole et viticole du territoire. Photo Métropole Savoie / Yannick SIEGEL

**Mesure phare du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de 2005 de Métropole Savoie, la protection des espaces agricoles a été efficace et bien respectée au cours des dix années qui ont suivi sa mise en place. La révision de 2020 prévoit d'aller encore plus loin. Explications.**

« **E**n 2005, le premier sujet sur lequel les élus ont souhaité travailler était la définition des espaces agricoles et leur protection », explique Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie. Ceci explique notamment pourquoi le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) était « ambitieux et volontaire » sur cette thématique à cette époque. En effet, une carte précise est alors réalisée pour situer les zones à protéger. « Attention, nous ne sommes pas sur un niveau de précision d'un plan

local d'urbanisme (PLU), souligne Emmanuelle Blanchet, et nous ne devons pas être sur un tel niveau de précision. Mais c'est vrai que rares sont les SCoT qui ont une carte aussi précise. Elle était innovante pour l'époque. » Les communes et les intercommunalités ont ainsi dû rendre leur plan local d'urbanisme compatible avec cette carte, c'est-à-dire qu'aucun projet d'urbanisme ne pouvait être réalisé dans les zones protégées par le SCoT.

Si l'accent est mis sur la protection de ces espaces, c'est avant tout pour conserver l'activité agricole et viticole du territoire. En effet, cette dernière est mise en péril par la pression de l'urbanisation qui ne cesse de s'accroître.

Ainsi, le SCoT de 2005 a permis de préserver la grande majorité des espaces agricoles puisque l'évaluation du SCoT en 2015 révèle que 90 % de la perte des espaces agricoles observée entre 2001 et 2013 a été réalisée

en dehors des zones protégées par le SCoT.

## Protéger encore plus de surfaces agricoles

Mais l'ambition du SCoT ne s'arrête pas là. Sa révision prévoit de protéger davantage de surfaces agricoles en superficie : 33 000 hectares contre 27 000 hectares en 2005. Cette augmentation est notamment due à l'agrandissement du territoire de Métropole Savoie en 2017 mais pas que. « Une partie de ces hectares supplémentaires protégés est aussi liée à un effort de protection supplémentaire », assure la directrice. Sont, par

exemple, concernés les coteaux de Saint-Pierre-d'Albigny, des terrains sur Entrelacs-La Biolle, l'association des Triandines à Cognin, la pépinière Cholat à Chambéry...

De plus, la cartographie de 2005 ayant fait ses preuves, le degré de précision de celle-ci est conservée. Emmanuelle Blanchet l'affirme : « Le fait d'avoir cette carte permet d'avoir plus de poids lorsque nous sommes en discussion avec une collectivité qui élabore son PLU. » Pour la directrice de Métropole Savoie, la représentation graphique est donc une réponse ambitieuse à la protection des terres agricoles.

## Des projets d'aménagement sous condition

Si l'un des objectifs premiers du SCoT est de protéger les espaces agricoles, il n'empêche toutefois pas « des aménagements d'intérêt général ». En secteur d'alpage, des installations touristiques peuvent également être aménagées, sous réserve qu'elles ne déséquilibrent pas l'activité agricole environnante.

## EN CHIFFRES

**94 %** des **35 000** hectares d'espaces agricoles identifiés seront protégés par le SCoT révisé.

**29 %** du territoire de Métropole Savoie est constitué d'espaces agricoles.

**90 %** de la perte d'espaces agricoles, entre 2001 et 2013, a été réalisée en dehors des espaces protégés du SCoT.

**1 246** hectares ont été nouvellement artificialisés entre 2001 et 2016.

La consommation d'espaces naturels et agricoles a été divisée par **2** au cours des **10** dernières années sur le territoire de Métropole Savoie. La pression d'urbanisation s'exerce essentiellement en plaine où résident **80 %** de la population.

# Favoriser les filières en circuits courts

**L'une des nouveautés de la révision du SCoT est l'accompagnement vers une agriculture dite plus "nourricière". Cela passe notamment par l'identification de secteurs agricoles proches des consommateurs et économes en foncier.**

Si la préservation des espaces agricoles est toujours aussi présente et même augmentée en matière de superficie dans la révision du SCoT (lire page 10), c'est aussi dans le but de développer une agriculture plus « nourricière ». En effet, le SCoT a pour ambition de développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et cela passe notamment par des pratiques agricoles plus économes en foncier. « Ce n'est pas toujours possible en fonction du type d'activité, précise Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie. La filière bovine, par exemple, nécessite des secteurs de fourrage mais aussi d'alpage. Il est donc difficile de réduire l'espace. »

L'objectif du SCoT est donc d'accompagner davantage les activités moins gourmandes en foncier, comme le maraîchage, qui est en train de s'étendre sur le territoire. « Un maraîcher peut se développer sur un ou deux hectares seulement »,

avance la directrice de Métropole Savoie.

## De la fourche... à la fourchette

Derrière cet objectif, se cache aussi celui de développer les circuits courts, « sans parler d'autonomie alimentaire bien sûr, affirme Emmanuelle Blanchet. Mais si nous pouvons produire localement de quoi nous nourrir, c'est plus vertueux d'un point de vue écologique ».

En effet, le SCoT offre la possibilité de définir des emplacements stratégiques pour l'installation de magasins de circuits courts. Par « emplacements stratégiques », le document entend notamment des espaces situés au plus proche des consommateurs donc essentiellement dans les zones urbanisées.

La tolérance en matière de projet d'urbanisme est alors admise puisqu'il s'agit de développer la production et la vente de produits locaux.

Le développement des circuits courts est un axe déjà développé depuis 2005 par le territoire de Métropole Savoie mais la révision va permettre de vraiment « reconnaître cet objectif en tant que tel ». Cette stratégie a également pour but de limiter les déplacements des consommateurs. « Il y a donc beaucoup d'intérêts à développer une agriculture locale, à la fois d'un point de vue économique mais aussi comme un moyen d'accompagner le territoire dans une transition écologique. »



Les activités de maraîchage, moins gourmandes en foncier, sont encouragées, de façon à développer également les circuits courts. Photo Métropole Savoie/Yannick SIEGEL

## Les spécificités du territoire

Le territoire de Métropole Savoie est réputé pour ses nombreuses appellations d'origine contrôlée (AOC) comme celles du vin ou de la tome des Bauges.

Mais il possède également une spécificité : la production de pieds de vigne, notamment sur Cœur de Savoie. 70 % des pieds de vigne français y sont produits. Ceux-ci sont vendus aux viticulteurs afin qu'ils développent leur exploitation.

L'horticulture est aussi très présente sur le territoire, ainsi que l'élevage bovin et le maraîchage.



Photo archives Le DL

## Soutenir la ressource forestière

La ressource forestière est particulièrement importante sur le territoire de Métropole Savoie, notamment en tant que support de la filière bois. Cette dernière joue un rôle à la fois dans la construction et dans l'énergie.

Le SCoT révisé affirme donc sa volonté de soutenir cette filière locale tout en respectant la biodiversité. Cela se traduit par la protection des forêts et le fait de garantir une gestion durable de celles-ci. En effet, « la forêt sert à lutter contre le réchauffement climatique puisqu'elle est réceptacle d'une partie des gaz à effet de serre. Il faut donc continuer à la préserver tout en permettant le développement de la sylviculture », souligne Emmanuelle Blanchet.

Concrètement, le SCoT va donc rendre possible, par exemple, la création de routes forestières pour les engins ou encore la réalisation de plateformes de stockage du bois dans ces espaces forestiers, tout en assurant leur protection. Le massif de Chartreuse a d'ailleurs obtenu l'appellation d'origine contrôlée Bois de Chartreuse en 2018, la première de ce type en France.

# Les sites naturels classés selon leur intérêt

Sur le territoire de Métropole Savoie, les espaces naturels ont été répartis, dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), en trois niveaux en fonction de leur valeur environnementale. L'objectif : les protéger face à l'urbanisation.

En France, les espaces naturels sont protégés par des statuts nationaux voire européens, comme les arrêtés de biotope, les réserves naturelles ou le réseau Natura 2000. Métropole Savoie se base sur cette répartition pour établir sa carte des espaces à protéger présente dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). La collectivité a également travaillé avec d'autres organismes, comme le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, afin d'évaluer plus précisément sur le territoire la valeur environnementale de certains secteurs, comme les zones humides. « L'objectif est donc de préserver ces espaces qui sont aujourd'hui reconnus pour leur intérêt écologique, notamment par l'État », résume Guillaume Déronzier, chargé de mission urbanisme à Métropole Savoie.

## Préserver de l'urbanisation

À partir de ces dispositifs, Métropole Savoie a établi trois niveaux d'espaces écologiques dans le SCoT : les espaces à fort intérêt écologique, ceux d'intérêt écologique et la nature ordinaire. Parmi ces espaces, les



Trois niveaux d'espaces écologiques ont été établis pour les espaces naturels, qui définissent les possibilités d'aménagement et de développement. Photo archives Michel GANDON

zones humides ont fait l'objet d'un classement spécifique qui se base sur des critères géophysiques (la surface, la présence ou non d'une tourbière...), la biodiversité (végétation, sol...) et la valeur hydrologique (présence ou non d'un cours d'eau, d'une source...). Des mesures spécifiques sont alors imposées par le SCoT aux communes en fonction du degré de fragilité de l'espace naturel.

Pour les zones à forte valeur écologique, par exemple, le but est de les préserver de toute urbanisation. Toutefois,

« certaines dérogations sont possibles pour des constructions d'intérêt général, comme des aménagements touristiques légers, et des structures légères nécessaires aux activités agricoles, explique Guillaume Déronzier. Une collectivité peut également faire affiner par des spécialistes la valeur environnementale d'une zone afin de réaliser son projet d'urbanisme si la valeur est finalement moindre dans ce secteur précis. »

## MOTS-CLÉS

**Sdage** : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le SCoT de 2005 a notamment été révisé pour qu'il soit compatible avec le nouveau Sdage Rhône-Méditerranée. Métropole Savoie doit ainsi prendre en compte la gestion quantitative de la ressource en eau potable, la préservation des milieux aquatiques.

**Loi littoral** : entrée en vigueur en 1986, elle a pour but de protéger et d'aménager le littoral et les plans d'eaux d'une superficie de plus de 1 000 hectares.

## L'application de la loi littoral au lac du Bourget

Sur le territoire de Métropole Savoie, seul le lac du Bourget est concerné par la loi littoral. Celle-ci fixe des orientations et des objectifs en matière de protection et d'urbanisme pour les communes riveraines du plan d'eau.

« En application de la loi littoral, le SCoT indique ainsi les secteurs qui peuvent se développer, sachant que l'urbanisation n'est possible qu'en continuité des zones déjà urbanisées. Certains secteurs identifiés, qu'on appelle des coupures d'urbanisation, ne peuvent donc pas accueillir de projets d'aménagement », explique Guillaume Déronzier, chargé de mission urbanisme à Métropole Savoie.

## Davantage de zones humides protégées

La directive cadre sur l'eau de 2000 a fixé comme objectif, en France, d'atteindre le bon état des milieux aquatiques en 2015. C'est ainsi que sont nés les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Sur Métropole Savoie, les documents d'urbanisme (dont le SCoT) doivent être compatibles avec celui du bassin Rhône-Méditerranée. C'est donc l'une des raisons pour lesquelles le SCoT de 2005 a dû être révisé. Il a dû prendre en compte les plus de 7 000 hectares de zones humides du territoire, ce qui n'était pas le cas en 2005, du fait d'une connaissance moins développée. « C'est pourquoi l'objectif de protection des zones humides est désormais bien plus large », précise Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie.

# Des espaces verts au cœur des habitations

La biodiversité est au cœur de la révision du SCoT de 2005 de Métropole Savoie. Ce dernier cherche donc à protéger au mieux les espaces naturels mais impose aussi d'intégrer cette biodiversité dans les projets d'urbanisme, du lancement à leur réalisation.

« **L'**objectif du SCoT est avant tout d'éviter les projets d'urbanisme dans les zones écologiques ; si ce n'est pas possible, de limiter leur impact et sinon de compenser, souligne Guillaume Déronzier, chargé de mission urbanisme à Métropole Savoie. Dans tous les cas, les communes doivent justifier leur besoin d'extension. »

Ainsi, à partir du moment où le projet d'aménagement est accepté, la collectivité concernée doit prendre en compte la biodiversité, à toutes les étapes, de la conception à la réalisation. Un état des lieux est alors demandé à la commune ou intercommunalité, ainsi que les solutions qu'elle souhaite mettre en place. « Il peut s'agir de la création de toitures vertes, de mares, de haies ou de potagers, par exemple », précise Guillaume Déronzier.

Ce dernier rappelle toutefois que « hormis le fait que tout PLU doit être compatible avec le SCoT, celui-ci ne s'applique qu'aux opérations foncières et d'aménagement de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de superficie et que les études d'impact écologique étaient par ailleurs déjà obligatoires ». Mais « le fait de rendre incontournable la prise en compte de la nature dans



Les éléments de nature au cœur des zones densifiées (ici le parc du Verney à Chambéry) permettent de maintenir une bonne qualité de vie.  
Photo archives Le DL

tout projet est une nouveauté de la révision du SCoT », indique Corinne Casanova, vice-présidente de Métropole Savoie.

## Maintenir une qualité de vie sur le territoire

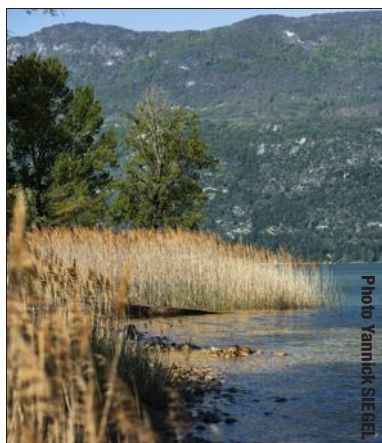
Métropole Savoie anticipe des opérations d'urbanisation plus denses à venir avec l'arrivée potentielle sur le territoire de 97 000 habitants supplémentaires d'ici 2040. Cette densité est notamment liée à la topographie :

le développement urbain se fait essentiellement en plaine qui, toutefois, ne couvre que 30 % du territoire. Il est ainsi contraint par les cotéaux et la montagne mais aussi par les espaces naturels et les zones à risques. La densité devient donc une solution incontournable pour économiser de l'espace. Elle est aussi liée au fait que le SCoT vise à empêcher la dispersion de l'habitat. En effet, l'une de ses orientations est de privilégier les constructions en continuité

des pôles urbains existants.

« Mais pour créer des espaces denses acceptables par la population, le SCoT prévoit d'inclure des éléments de nature dans ces projets », explique Corinne Casanova. L'objectif : préserver et maintenir une qualité de vie sur le territoire. Le SCoT demande ainsi d'intégrer dans les projets urbains des éléments comme des espaces verts, permettant de créer des espaces de respiration, de récréation ou de loisirs.

## La faune doit pouvoir circuler...



L'artificialisation du territoire a entraîné la fragmentation des espaces naturels devenant ainsi des îlots de nature. « Le SCoT cherche à maintenir les connexions entre les espaces écologiques », affirme Guillaume Déronzier, chargé de mission urbanisme à Métropole Savoie. Pour y parvenir, la trame verte et bleue a été mise en place par le Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui permet d'assurer la communication écologique entre ces zones préservées.

« Certains corridors sont à remettre en bon état car les connexions sont difficiles pour la faune », précise Guillaume Déronzier. Sur le territoire de Métropole Savoie, ces orientations du SCoT en matière de connectivité écologique se traduisent ensuite par les contrats vert et bleu, des documents d'action qui permettent notamment de réhabiliter un corridor écologique.

## MOTS-CLÉS

**Trame bleue** : il s'agit du réseau écologique constitué par les cours d'eau et les zones humides.

**Trame verte** : il s'agit du réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire. Il est constitué, par exemple, de forêts, de bosquets, de prairies...

**Corridor écologique** : il permet de relier deux espaces naturels entre eux afin que la faune et la flore puissent circuler. Exemple : une passerelle qui surplombe une autoroute.

# Favoriser le renouvelable

**La transition énergétique est une des ambitions fortes de Métropole Savoie, affirmée dans la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Cela se traduit par une volonté d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.**

Dès 2013, Métropole Savoie a engagé une étude afin d'analyser le profil énergétique du territoire. Résultat : les consommations énergétiques et le niveau de production d'énergie renouvelables ont été définies dans le détail (par poste, par énergie, par commune), les gisements énergétiques ont été évalués, le projet B'EEAU Lac a été initié afin de valoriser l'eau du lac du Bourget pour chauffer ou rafraîchir les bâtiments, de même que le projet de boucle hydrothermique sur le lac de Barouchat pour le parc d'activité Alp'Arc.

## « Tirer parti de nos ressources, comme l'eau »

En parallèle, les agglomérations de Chambéry, d'Annecy et le Parc naturel régional du massif des Bauges se sont engagés ensemble, en 2013, dans une démarche de territoire à énergie positive. En 2015, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'est également inscrite dans une telle démarche, suivie par Grand Lac en 2018. L'objectif : diviser par deux les consommations d'énergie d'ici 2050 et couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables. « Il nous semblait donc nécessaire d'afficher une ambition pour les énergies renouvelables dans un document tel que le SCoT », affirme Jean-Claude Montblanc, président de Métropole Savoie. Sur le territoire, en 2013, 68 % de

l'énergie thermique était d'origine fossile. La révision du Scot a donc pour volonté de réduire cette dépendance et ainsi diminuer le coût que cela représente actuellement pour les ménages. La solution : rendre le territoire plus autonome en matière d'énergie. Pour cela, « nous souhaitons tirer parti de nos ressources, comme l'eau. Des installations hydro-électriques peuvent être réalisées sur des cours d'eau lorsque c'est opportun par exemple. Il y en a d'ailleurs une qui va être conçue sur le Bens et une autre qui vient d'être réalisée sur l'Isère à Montmélian », précise Jean-Claude Montblanc.

## Tendre vers l'autosuffisance énergétique

D'autres ressources naturelles constituent un potentiel énergétique sur le territoire, comme le soleil, la géothermie ou la biomasse (particulièrement le bois), qui peuvent permettre de « tendre vers l'autosuffisance énergétique à condition de les préserver et de les valoriser », précise le document. L'idée étant de promouvoir « des bouquets d'énergies renouvelables », ajoute le président de Métropole Savoie.

Le SCoT fixe donc comme orientation de favoriser la production de ce type d'énergie sur le territoire et en intégrant le recours à celles-ci dans les projets urbains. Ainsi, sur les nouvelles constructions, une production d'énergies renouvelables de 20 kWhep/m<sup>2</sup>/an(\*) pour les logements et 40 kWhep/m<sup>2</sup>/an pour les activités tertiaires, commerciales et équipements publics est attendue, avec une couverture minimum de 50 % des consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Sur les bâtis déjà existants, Jean-Claude Montblanc fait d'ailleurs le constat que « beaucoup de toits pour-



Les nouvelles constructions devront intégrer une production d'énergies renouvelables.  
Photo Métropole Savoie / Yannick SIEGEL

raient certainement être mieux occupés avec des installations solaires, que ce soit sur des bâtiments publics, des usines ou chez des particuliers ».

(\*) Le kilowatt/heure d'énergie primaire (kWh<sub>ep</sub>) tient compte de l'énergie nécessaire à la production et au transport de l'électricité.

## Y aura-t-il encore assez d'eau en 2040 ?

**Aujourd'hui suffisante et de bonne qualité, l'eau pourrait venir à manquer sur le territoire dans un contexte de dérèglement climatique. Le SCoT anticipe ces changements à venir.**

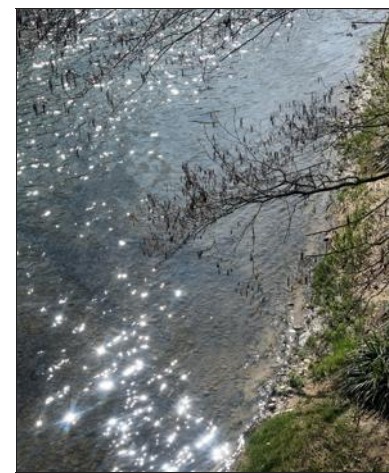
Si l'eau est une ressource exploitée pour satisfaire les besoins vitaux de l'homme (eau potable, agriculture, industrie...), il ne faut pas oublier que ses activités ont contribué à influencer son cycle naturel. Pourtant, l'évaluation du SCoT de Métropole Savoie en 2015 montre

qu'aujourd'hui l'eau est suffisante et de bonne qualité sur le territoire. Aucun cours d'eau n'a été décrété en mauvais état écologique. Le territoire de Métropole Savoie est en effet très bien doté en eau avec des nappes aquifères importantes et l'énorme réservoir constitué par le lac du Bourget.

Toutefois, la prévision de croissance de 97 000 habitants à l'horizon 2040 ainsi que le changement climatique, qui entraîne des périodes de sécheresse plus fréquentes, mettent en péril cette ressource. Il faut donc trouver un équilibre entre les usages futurs du territoire et

l'approvisionnement en eau. C'est dans ce contexte que la révision du SCoT intègre les objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône-Méditerranée. Entré en vigueur en 2015, il prévoit des actions à mener pour réduire la pollution, économiser l'eau ou restaurer les rivières.

L'eau ne manque pas et les cours d'eau sont en bonne santé mais on sait aussi que c'est une ressource qui peut devenir vulnérable. Photo archives Le DL / S.M.



# Maîtriser le risque inondation

**La superficie du territoire touché par le risque inondation a augmenté depuis le SCoT de 2005. L'objectif de la révision est donc d'intégrer ces nouvelles zones pour limiter l'urbanisation sur celles-ci.**

**D**epuis 2005, certains plans de prévention du risque inondation (PPRI) ont évolué. C'est l'une des raisons pour laquelle le SCoT de 2005 a été mis en révision. De plus, deux nouveaux PPRI ont vu le jour, en 2011 sur le bassin aixois et en 2013 sur le secteur de la Combe de Savoie, rendant inconstructibles certaines zones. « Il a ainsi rendu impossible la réalisation d'une partie du projet économique du SCoT de 2005, explique Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie. Cela nous a obligés à revoir notre projet de développement économique sur le territoire. »

## Limitier l'urbanisation sur les secteurs vulnérables

Les plans de prévention du risque inondation sont élaborés sous la prérogative de l'État, en lien avec les services chargés des études techniques, les collectivités locales et les habitants. Ils ont pour but de protéger les populations, en identifiant des secteurs touchés par des



La proportion du territoire couvert par un plan de prévention a doublé entre 2005 et 2016. Photo archives Le DL

aléas forts afin d'empêcher le développement de l'urbanisation en zone inondable. Mais, « il faut aussi concilier certains aménagements liés à la prévention du risque et à la préservation de la qualité des zones humides », souligne la directrice de Métropole Savoie. Concrètement, les collectivités sont ainsi obligées, par exemple, d'entretenir les digues qui protègent du risque inondation.

Outre l'inconstructibilité et les aménagements pour limiter le risque, des marges de recul de part et d'autre d'une rivière sont également à respecter. « Ces orientations, déjà en vigueur en 2005, n'étaient pas exprimées dans le SCoT », précise Emmanuelle Blanchet.

Ainsi, l'évaluation du SCoT en 2015 révèle que 6 % du territoire, soit 6 810 hectares, était couvert

par un risque inondation fort générant une stricte inconstructibilité. Cette empreinte a doublé entre 2005 et 2016 et concerne quasi exclusivement la plaine. Les pôles économiques sont les plus touchés par ce risque.

L'objectif de la révision est donc de protéger les secteurs déjà urbanisés et de limiter l'urbanisation sur les espaces vulnérables repérés.

## Risques naturels et industriels : une attention plus soutenue

**Si le SCoT de 2005 intégrait déjà les risques naturels et industriels en protégeant au mieux les habitants à leur exposition, une attention plus soutenue encore a été souhaitée dans la révision de 2020.**

Les risques auxquels les habitants sont exposés sont très divers. Il peut s'agir de risques liés aux activités humaines ou bien à l'environnement. Le SCoT de 2005 prenait ainsi en compte les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN). Il en existe trois sur le territoire, sur les communes de Verel-Pragondran, Vimines et Saint-Jean-d'Arvey. Il s'agit principalement d'aléas de glissements de terrain, de chutes de blocs ou d'éboulements. Mais la connaissance des risques et leur considération se sont fortement développées après l'approbation du SCoT en 2005. Désormais, lorsqu'elles réalisent leur document



Verel-Pragondran est concernée par le plan de prévention des risques naturels prévisibles, tout comme Vimines et Saint-Jean-d'Arvey. Photo archives R.U.

d'urbanisme, les communes de Métropole Savoie doivent prendre en compte, sur leur secteur, les différents risques à travers des plans de prévention. Un bureau d'études spécialisé est alors missionné pour évaluer s'il y a vraiment un risque et de quel type il s'agit.

Sur les quinze dernières années, ces plans de prévention des risques se sont largement développés sur le territoire. Ils n'étaient donc pas pris en compte dans le SCoT de 2005. Sa révision vise ainsi à « reconnaître ces nouveaux documents et donc à envisager l'urbanisation en fonction

de cela », explique Emmanuelle Blanchet, directrice de Métropole Savoie.

Concernant les risques liés aux activités humaines, le SCoT demande, par exemple, en cas de nouveaux aménagements, la mise en place d'installations permettant de limiter l'exposition aux nuisances sonores ou cherche aussi à sensibiliser les différents acteurs sur les impacts du brûlage à l'air libre.

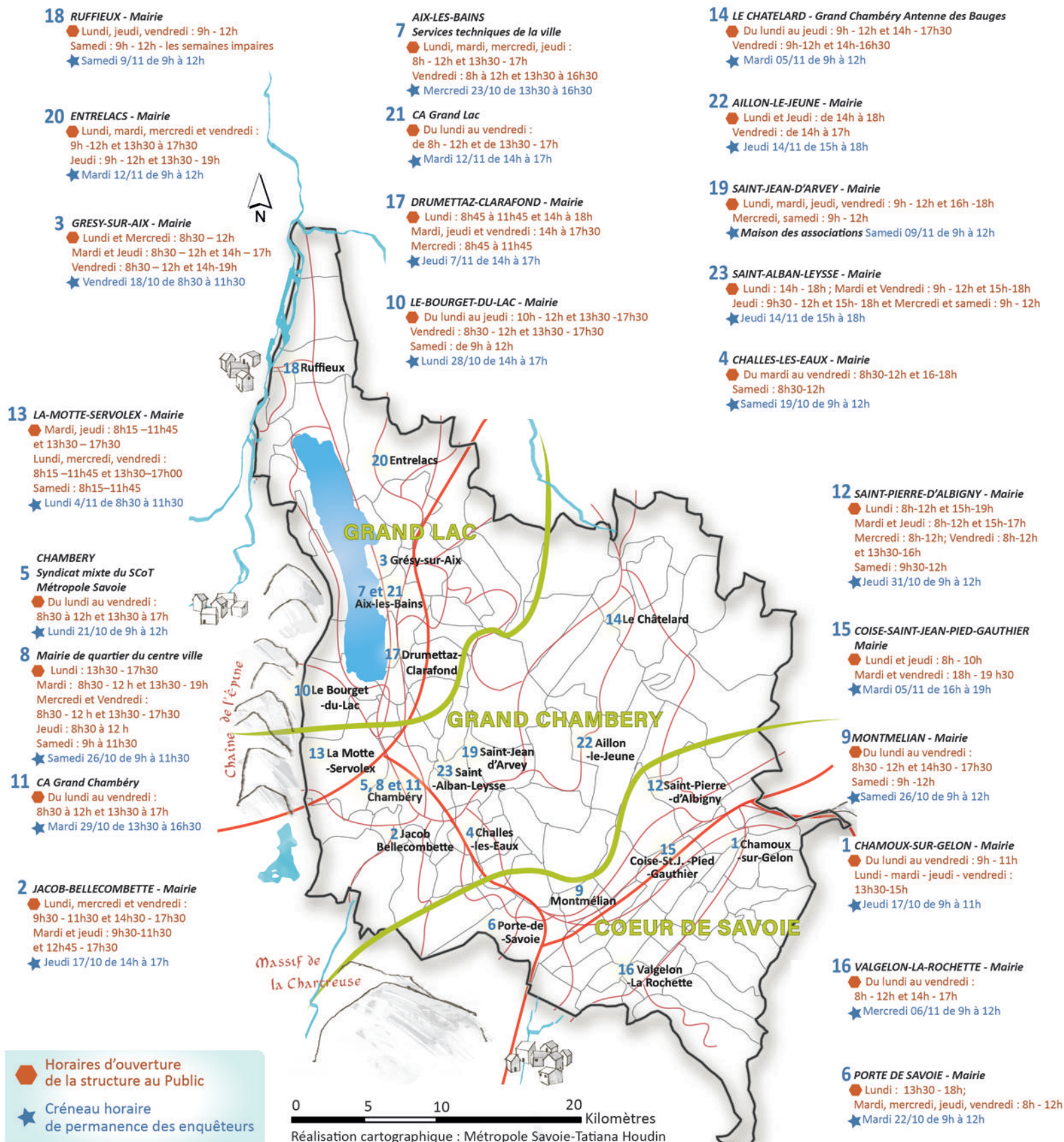
**le dauphiné** info

**Société éditrice :** Le Dauphiné Libéré  
**Directeur de la publication :** Christophe Tostain  
**Rédacteur en chef du Dauphiné Libéré :** Guy Abonnenc  
**Directeur d'édition :** Georges Bosi  
**Coordination éditoriale :** Christelle Dupraz  
**Régie publicitaire :** Groupe Dauphiné Média

Origine du papier : Suisse.  
Taux de fibres recyclées : 85%.  
Taux d'eutrophisation Ptot 0.013 Kg/t



# Révision du SCoT Métropole Savoie - Enquête publique du 14 octobre au 14 novembre 2019



Pour participer à l'enquête publique :  
<http://www.metropole-savoie.com> et  
<https://www.registre-dematerialise.fr/1628>

